



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025 COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi 12 mai à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Béatrice LAPEYRE, Arnaud LEMAITRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Raphaël GALLIN-MARTEL, Damien GOURGAUD, Aline MOLINA, Christelle BOUICH, Martine PIVIER, Aurélien ROJON, Anthony BEJUIS.

Absents : Serge DEGONNE (pouvoir à Denis MOLLIERE), Georges GUERREIRO (pouvoir à Martine PIVIER), Salvator DI VINCENZO et Stéphanie BURIAS.

Secrétaire de séance : Aurélien ROJON

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025**
- **PROJETS SOUMIS À DELIBERATION :**

01-05-25	Avenant n°2 en moins-value pour le lot n°11 « Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires » du pôle associatif Adopté à l'unanimité
----------	---

Le Maire, Denis MOLLIERE

MAIRIE de VELANNE 38620 Velanne	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--	--

SEANCE DU 12 MAI 2025
N° 01-05-25

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		Date d'affichage
7 avril 2025		7 avril 2025

OBJET DE LA DELIBERATION
Avenant n°2 en moins-value pour le lot n°11 « Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires » du pôle associatif

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi 12 mai à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Béatrice LAPEYRE, Arnaud LEMAITRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Raphaël GALLIN-MARTEL, Damien GOURGAUD, Aline MOLINA, Christelle BOUICH, Martine PIVIER, Aurélien ROJON, Anthony BEJUIS.

Absents : Serge DEGONNE (pouvoir à Denis MOLLIERE), Georges GUERREIRO (pouvoir à Martine PIVIER), Salvator DI VINCENZO et Stéphanie BURIAS.

Secrétaire de séance : Aurélien ROJON

Le maire rappelle que le marché initial du lot n°11 « Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires » chauffage prévoyait de devoir changer le système de chauffage de l'actuelle salle des fêtes en prévision de probables dégradations causées au réseau de captage géothermique par la circulation des lourds engins de chantier du pôle associatif.

Or, la zone de captage ayant été protégée pendant les travaux par une plateforme provisoire de matériaux de terrassement, il a été constaté que le système géothermique n'a pas été dégradé. Il n'est donc pas utile de changer le mode de chauffage actuel de la salle des fêtes.

Il présente donc un avenant en moins-value qui supprime le dispositif initialement prévu pour le remplacer par un dispositif de chauffage qui ne concernera que les nouveaux vestiaires et la salle associative.

Le montant de cet avenant en moins-value présenté par l'entreprise AOSTE PLOMBERIE, titulaire du lot n°11 Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires est de 43 263,00 € HT, soit 24,96% du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cet avenant et autorise le maire à signer tout document correspondant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Velanne les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents,

Le Maire, Denis MOLLIERE



Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

✓ Dépôt en Sous-préfecture le :

1.1.3 Actes modificatifs (avenants) aux marchés publics

✓
✓ Affichage le :